



PHOTO

CERCLE DES NAGEURS DE MARSEILLE

Extrémité Boulevard Charles Livon - 13007 Marseille

Tél : 04.96.11.55.57 – asuau@cnmarseille.com

SECTION ECOLE WATER-POLO- GROUPE :

SAISON SPORTIVE 2026/ 2027

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ENFANT :

Nom.....Prénom.....Sexe :...

Date de Naissance.....Lieu.....Nationalité.....

Adresse.....

Code Postal Ville.....

Etablissement Scolaire..... Classe

PARENTS ou RESPONSABLE LEGAL :

Nom et PrénomProfession :

Téléphone..... Portable

E-mail.....

Nom et PrénomProfession :

Téléphone.....Portable

E-mail.....

Un des parents est-il sociétaire du CNM ?

☐ OUI

☐ NON

Taille de T-shirt (Puma) :

☐ 5-6 ans

☐ 7-8 ans

☐ 9-10 ans

☐ 11-12 ans

☐ 13-14 ans

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE:

☐ PERE

☐ MERE

☐ AUTRE:

Dans ce cas, précisez nom, prénom et téléphone.....

INFORMATIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DU CLUB :

Nous sommes heureux d'accueillir votre enfant aux cours de l'école de water-polo du Cercle des Nageurs de Marseille pour cette saison 2026-2027.

Certains samedis de l'année, les bassins pourront être occupés par des matches de water-polo ou compétitions de natation, nous vous informerons donc, des cours supprimés en temps voulu.

Pour le bon déroulement de cette école, il est nécessaire que vous respectiez certaines règles de fonctionnement lorsque vous entrez dans l'enceinte du club :

- Merci d'accompagner vos enfants jusqu'aux vestiaires, au maximum, 15 minutes avant le début de leur cours,
- Veillez à respecter les règles élémentaires d'hygiène de vie (vestiaires hommes pour les hommes, femmes pour les femmes) lorsque vous aidez vos enfants à se changer,
- Vous avez, par la suite, la possibilité d'assister à la séance d'entraînement depuis les gradins prévus à cet effet.

Vous ne pouvez, en aucun cas, utiliser les installations du club ou déambuler dans l'enceinte de celui-ci. Nous tenons également à vous préciser que le parking, le restaurant et le snack sont des lieux exclusivement réservés aux sociétaires du club.

Nous vous remercions, par avance, de respecter ces dispositions de bienséance.

La Direction

Engagement matériel, financier et moral de l'enfant et de la famille, qui s'engagent :

- A suivre régulièrement les entraînements,
- A avoir un comportement et une attitude exemplaire au sein du club,
- **A fournir simultanément et au plus tard le mercredi 23 septembre 2026 :**
 - Le présent bulletin dûment complété accompagné d'une photo d'identité,
 - Le règlement de **290,00 euros (aucun remboursement ne sera effectué une fois le paiement fait)** correspondant au montant de la cotisation annuelle au club, la licence de la Fédération Française de Natation et une tenue aux couleurs du CNM (bonnet et t-shirt).
 - Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la natation et du water-polo en compétition datant de moins de 3 mois ou le questionnaire santé complété.
- A prévoir l'équipement sportif adéquat : maillot de bain (pas de caleçon), bonnet de bain, lunettes.
- **La première séance se déroulera le mercredi 23 septembre 2026, seuls les enfants ayant rendu leur dossier complet seront acceptés en cours.**

Engagement du Cercle des Nageurs de Marseille :

- Le Cercle assure la présence d'un encadrement technique diplômé et motivé pour prendre en charge les entraînements avec comme objectif la pratique au plus haut niveau possible en accord avec les directives de la Fédération Française de Natation et de l'Ecole de Natation Française.
- Le Cercle prévoit d'assurer également le secrétariat sportif et administratif nécessaire à la bonne organisation de la section sportive,
- Le Cercle s'engage à mettre en œuvre toutes les conditions de sécurité nécessaires en accord avec la législation en vigueur.

A REMPLIR PAR LES PARENTS

Je soussigné(e)(père, mère, tuteur)

- Autorise l'enfant Nom et Prénom..... à être licencié au CERCLE des NAGEURS de MARSEILLE et à suivre les engagements mentionnés ci-dessus,
- **Mentions légales et obligations**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés par courrier adressé au Cercle des Nageurs de Marseille.

Droit à l'image :

☐ Autorise ☐ N'autorise pas le Cercle des Nageurs de Marseille à utiliser l'image (photos, vidéos) du licencié dans le cadre exclusif des activités sportives et promotionnelles du club, sur tout support et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Autorisation parentale pour les mineurs :

☐ J'autorise les responsables du Cercle des Nageurs de Marseille à prendre toute décision médicale urgente en cas d'accident ou de problème de santé lors des entraînements, stages, compétitions ou déplacements.

Assurances :

☐ Le licencié et/ou ses parents attestent avoir souscrit une assurance responsabilité civile et une assurance individuelle accident couvrant la pratique des activités sportives.

Certificat médical :

☐ Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation et/ou du water-polo, en loisir et/ou compétition, datant de moins d'un an, devra être fourni conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Marseille, le.....Signature des parents :